



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 octobre 2021 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur

Présents :

Mme BECUE Marle-Claude, M. BERON Jean-Marié, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane

Procurator(s) :

M. DOYELLE Laurent donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, M. SANNIER Jean-Pierre donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, M. VANYPER Morgan donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. DELANNOY Michaël, M. DOYELLE Laurent, M. SANNIER Jean-Pierre, M. VANYPER Morgan

Secrétaire de séance : M. GONTIER Benjamin

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Dominique GALLOIS demande que soit ajouté au compte-rendu de la séance précédente que son groupe a demandé la mise en place du paiement par internet pour certaines factures comme la cantine ou la garderie.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le conseil que cette demande est en cours de traitement par les services pour une mise en place dès que possible.

2021-068 - Tarifs Mercredis Récréatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de mercredis récréatifs du mercredi 10 novembre au mercredi 15 décembre 2021 ouvert aux enfants résidant à Saint-Venant ou étant scolarisés au Groupe Scolaire Lamartine-Prévert et étant scolarisés du CP jusqu'au CM2.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

- D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

	QF<700 €	701 € <QF >1300 €	QF>1301 €
Forfait de 6 matins	20 €	25 €	30 €

- De rembourser les frais de séjour dès la 3^{ème} matinée successive d'absence sur présentation d'un certificat médical,
- De contracter les assurances nécessaires en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement de ces mercredis récréatifs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-069 - Remboursement des frais de stage BAFA aux animateurs du CLSH
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour 2021

- le remboursement des frais de formation du personnel d'encadrement du Centre de Loisirs sans Hébergement à raison de 1/3 sur 3 ans
- le remboursement des frais de stage de perfectionnement du personnel de direction en une seule fois

aux seuls Saint-Venantais, à savoir

STAGE DE BASE (BASE 2019)

- | | |
|-------------------|-------|
| - FERREZ Valentin | 195 € |
| - CALLOT Antonin | 195 € |

STAGE DE PERFECTIONNEMENT (BASE 2020)

- | | |
|-------------------|-------|
| - FERREZ Valentin | 162 € |
| - CALLOT Antonin | 162 € |

STAGE DE BASE 2020

- | | |
|-------------------|-------|
| - FERREZ Valentin | 162 € |
| - CALLOT Antonin | 162 € |

STAGE DE BASE 2021

- | | |
|--------------------|-------|
| - DEPLANQUE Léo | 197 € |
| - DOURLENS Pauline | 197 € |

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER les propositions ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-070 - Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la subvention suivante :

- CCAS de Saint-Venant (bons d'achat pour la Ducasse) : 5 680 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-071 - Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 novembre 2015 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2% et les exonérations instituées, ainsi que la délibération n°2016-13 du 31 mars 2016 fixant à 15% ce taux pour un secteur délimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal,

Vu les articles L.331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

- **De maintenir** sur le territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2%, sauf pour le secteur délimité sur le plan ci-joint où la délibération N°2016-13 du 31 mars 2016 fixe le taux de la taxe d'aménagement à 15%
- **D'exonérer** en tout ou partie chacune des catégories de construction ou aménagements suivants :

EXONERATIONS TOTALES

- Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques ;
- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

EXONERATIONS A 50%

- Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-072 - Réhabilitation patrimoniale de l'hospice de Saint-Venant - Phase 2 - Aménagements intérieurs de la maison des associations - Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Pour procéder à la deuxième phase de ce projet de réhabilitation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France au titre de la PRADET.

L'estimation des travaux est de 1 229 101,96 € HT soit 1 474 922,35 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- Région Hauts de France 554 384,00 €
- Etat FNADT 305 987,37 €

- Commune 368 730,59 €
- o Soit un total de 1 229 101,96 € HT

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional des Hauts de France sur ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'apporter une contribution financière à ce projet

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-073 - Admissions en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de statuer sur l'admission en non-valeur

- De factures de garderie pour un montant de 49,50 €
- De factures de babygym pour un montant de 30 €

Le Conseil Municipal décide

D'ACCEPTER sa proposition

DE STATUER sur l'admission en non-valeur :

- De factures de garderie pour un montant de 49,50 €
- De factures de babygym pour un montant de 30 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-074 - Décisions modificatives n°2 - Budget communal

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses

2182 Prog 103	1 020 €
2188 Prog 104	4 000 €
2031 Prog 107	13 400 €
1641	1 500 000 €

Recettes

1316 Prog 50	- 19 726 €
1316 Prog 50	30 000 €
1316 Prog 50	116 476 €
1347 Prog 50	11 811 €
1641	1 500 000 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 4, Abstention : 0)

Questions Diverses

Monsieur Dominique GALLOIS évoque l'appel à projets numérique dans les écoles et souhaite savoir si la commune a répondu à cet appel à projets.

Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas répondu à l'appel à projets. En effet, toutes les classes de maternelle et de primaire sont déjà équipées de Tableaux Numériques Interactifs.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite savoir s'il est envisageable d'organiser le ramassage scolaire du collège Georges Brassens via l'Allée Charles de Foucault.

Monsieur le Maire indique que cette hypothèse fait partie du projet de reconstruction du collège initié par le Département.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite avoir plus d'informations sur l'incident survenu au stade et questionne sur la nécessité de la présence d'un gardien.

Monsieur le Maire indique qu'une main courante a été déposée par l'un des deux protagonistes. La question du gardiennage est en cours d'évaluation par les services.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite savoir si les évacuations de terre au niveau de la Ferme Trinel sont finies et quelle suite a été donnée à ce dossier.

Monsieur le Maire informe qu'il ne peut répondre pour le moment car une procédure est en cours avec l'Office Français de la Biodiversité.

Monsieur Guy VANBERGUE souhaite savoir si la commune va mettre en place le dispositif 'cantine à 1€'.

Monsieur le Maire indique que cette question a été évoquée en réunion d'adjoints, que ces derniers ont émis un avis défavorable pour plusieurs raisons :

- le manque de places en nombre suffisant si la cantine devait accueillir plus d'enfants
- le problème budgétaire à moyen terme, l'état ne s'engageant que pour 3 ans.

Monsieur Benoît DELBECQUE indique que les travaux Rue d'Aire et Rue de Hurtevent touchent à leur fin. Une réunion publique est prévue le 29 novembre prochain pour une présentation du futur projet d'aménagement de ces rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

